



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/369

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Extension de la gare de Bordeaux Saint Jean. Affectation du reliquat du produit des surtaxes locales temporaires. Décision. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2013, vous avez entériné la participation financière de la Ville de Bordeaux au projet partenarial d'extension de la gare Saint Jean pour répondre à la croissance attendue du trafic voyageurs, aux fonctionnalités et services liés à son rôle de pôle d'échanges multimodal majeur.

Le projet, estimé à 95 millions d'euros HT, est structuré en 4 parties :

- 1) Un bâtiment principal, qui comprend un nouveau bâtiment Voyageurs, un parking P1 de 850 places, un espace de commerces et services (environ 1800 m²), une vélostation de 370 places
- 2) Un parking complémentaire P2 d'une capacité de 750 places environ,
- 3) Des aménagements urbains à vocation multimodale (parvis, mail et ouverture du Pont du Guit)
- 4) Des aménagements de la gare existante (accessibilité, abris de quais, rénovation des souterrains)

Les textes législatifs en vigueur avant la loi du 4 Août 2014 portant réforme ferroviaire, prévoyaient, en accord avec les collectivités territoriales, l'instauration par la SNCF de surtaxe locale temporaire (majoration du prix des billets de train) pour participer au financement de certains travaux présentant un intérêt direct pour les usagers locaux du chemin de fer, mais que la SNCF n'est pas tenue, légalement ou par son cahier des charges, d'exécuter pour satisfaire directement aux besoins des usagers.

Cette surtaxe locale temporaire fait l'objet d'un compte spécial dans la comptabilité de la SNCF. Son produit est versé à la collectivité locale qui l'affecte au remboursement des annuités d'emprunt contractés pour réaliser les équipements en question.

A Bordeaux cette taxe n'est plus perçue, mais il subsiste un reliquat du produit de ces taxes de l'ordre de 111 000 euros non encore réaffecté. Il convient donc de statuer sur l'utilisation de celui-ci.

L'extension de la gare Saint Jean rentrant dans ce cadre législatif, la SNCF, en accord avec les partenaires au projet d'extension de la gare, propose d'affecter ce reliquat au financement des mobiliers de confort et d'attente (assises, tables, lampes et poubelles), estimé à 132 000 euros. Si vous validez cette proposition d'affectation, Gares & Connexions se rapprochera du Préfet de Gironde et de la mission de Contrôle Economique et Financier des Transports pour la mettre en oeuvre.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser le Maire à valider auprès de la SNCF l'affectation du reliquat de surtaxe locale temporaire aux mobiliers de confort et d'attente pour un montant de 111 000 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON